

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Réinsertion et autonomisation : Sifos offre des formations aux femmes incarcérées

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

L'ORGANISATION non gouvernementale (ONG) Sifos, en partenariat avec l'ambassade de France, a procédé, le 27 juillet 2022 à la prison centrale de Libreville, au lancement officiel des activités du programme de préparation et d'autonomisation des femmes et des jeunes en conflit avec la loi.

C'est un projet qui s'inscrit dans le cadre du Fonds d'appui aux projets innovants de la société civile et les coalitions d'acteurs (PISCCA). Son but est d'améliorer la participation de toutes les femmes, quelle que soit leur

condition, à la vie économique du pays et à leur donner des outils et savoirs nécessaires afin d'assurer leur propre autonomisation. Ainsi, une cinquantaine de femmes et jeunes incarcérés bénéficieront des formations sur une période de trois mois dans les métiers de la coiffure, de l'esthétique et de l'e-commerce en plus de recevoir du matériel de coiffure et esthétique à l'issue de cette formation en milieu carcéral.

" Les jeunes et femmes incarcérés sont restés en marge du programme "Un jeune, un métier". Nous avons donc pensé accompagner cette catégorie de la population en leur offrant des formations et faciliter leur réinsertion sociale ", a indi-



Photo : Prissilia Moussavou Mouity

Participants au lancement des formations à l'endroit des femmes incarcérées.

qué Luc Mvoula, président du conseil d'administration de l'ONG Sifos.

Pour la réussite de ce programme d'envergure nationale, porté par un fonds de solida-

rité, l'ONG Sifos a pu compter sur l'appui de l'ambassade de France qui prône également l'égalité dans la société.

" Nous espérons que ces formations permettront à ces femmes

d'entrevoir la sortie d'incarcération avec des projets positifs et une meilleure confiance en leurs propres capacités ", a fait savoir Anaïs Noll-Mbina, assistante en maîtrise d'ouvrage du PISCCA.

Hépatite : le dépistage, une nécessité

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

Le monde célèbre chaque 28 juillet, la Journée mondiale contre l'hépatite. L'édition de cette année, commémorée sous le thème " Mettre le traitement de l'hépatite à votre portée ", met l'accent sur la nécessité de rapprocher les services de prise en charge de cette maladie virale des établissements de soins de santé primaires et, partant, des communautés qui en ont besoin, afin d'améliorer l'accès aux traitements et aux soins.

L'hépatite fait partie en effet des problèmes majeurs de santé publique. Selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 90 millions de personnes en souffrent en Afrique et 125 mille personnes en meurent sur notre continent. Des décès pourtant évitables du fait de l'existence des traitements. Se prononçant sur cette question, Dr Magaran Monzon Bagayoko, Représentant-résident de l'OMS au Gabon a indiqué que " le véritable problème se situe au ni-



Photo : Prissilia Moussavou Mouity

Dr Magaran Monzon Bagayoko : «Le véritable problème de l'hépatite se situe au niveau du dépistage et de l'accès au traitement».

veau du dépistage et de l'accès au traitement. Seulement 2 % des personnes vivant avec l'hépatite B en Afrique connaissent leur statut et moins de 1 % reçoit un traitement".

Et l'OMS exhorte toujours les autorités sanitaires à procéder au dépistage du virus de l'hépatite dans les produits sanguins, et à renforcer le système de santé, etc.

Franceville : plus de 2 000 jugements supplétifs à transcrire en actes de naissance

N.O.
Franceville/Gabon

La mission de régularisation des enfants et adultes apatrides, commise par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, et conduite dans le Haut-Ogooué depuis mars dernier, par son conseiller spécial chargé de mission, Safi Wivine Moubelet Boubeya, a réceptionné mercredi dernier deux mille soixante et un (2 061) jugements supplétifs à transcrire en actes de naissance. Ce nombre bien au-dessus de l'objectif fixé à deux mille dans la province, en deux mois, est au-delà des chiffres réalisés par le tribunal en une année judiciaire. La réalité de la situation des Gabonais sans acte de naissance est telle que ce sont au total trois mille trente-quatre (3 034) personnes dépourvues d'état civil qui ont été enregistrées dans les quatre guichets uniques de la province : Okondja, Akiéni, Moanda et Franceville. Seuls 2 061 dossiers ont rempli les conditions dans le lot reçu. Des dossiers entièrement traités par



Photo : Nadège Ontounou

Le gouverneur Jacques Denis Tsanga remettant les dossiers traités aux officiers d'état civil pour la transcription.

le tribunal de première instance de Franceville.

Ce sont donc ces jugements supplétifs qui ont été remis au gouverneur, Jacques Denis Tsanga, en sa qualité de président actif de l'opération, par le président du tribunal, Haurelia Kouakle Otha, sous la supervision du conseiller spécial du président de la République. L'autorité administrative a ensuite transmis ces jugements supplétifs aux officiers d'état civil. Notamment les maires et les préfets, en vue de leur transcription en actes de naissance dans les registres

d'état civil.

La cérémonie de remise de ces actes de naissance aux ayants droit est prévue le 2 août prochain à Franceville. Entre-temps, l'opération va se poursuivre avec la vérification de 684 dossiers incomplets au nombre desquels des actes de naissance irréguliers. " Le chef de l'État a jugé bon de régler cette injustice en demandant aux administrations prenantes de collaborer avec la présidence de la République afin que ce phénomène d'apatride prenne fin ", a souligné Safi Wivine Moubelet Boubeya.